

28 NOV. 2016

DECISION N° 2016 – 255

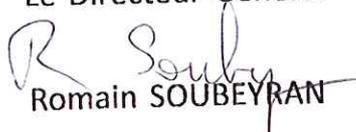
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle,
Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment l'article R411-2,
Vu le décret n° 2001-1336 du 28 décembre 2001 fixant le statut des personnels de l'INPI,
Vu l'avis du comité technique d'établissement public du 15 novembre 2016,

DECIDE

Article 1 – Le guichet d'accueil des professionnels au pôle centre de traitement des plis du service numérisation archivage du département achats, finances, environnement de travail au sein de la Direction de la performance et du développement durable sera fermé à compter du 1^{er} décembre 2016.

Article 2 – Les personnels du guichet d'accueil des professionnels du pôle centre de traitement des plis restent affectés au sein du service numérisation et archivage à Courbevoie.

Le Directeur Général



Romain SOUBEYRAN

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

0 820 210 211 Service 0,10 €/min + prix appel

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr